



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Compte satellite de la production des ménages

Description

Le Compte satellite de la production des ménages (CSPM) met en relation la valeur monétaire du travail non rémunéré avec la valeur ajoutée brute totale de la Suisse. La base du CSPM est constituée par les prestations productives des ménages privés qui ne sont pas commercialisées; autrement dit le temps consacré aux travaux non rémunérés des particuliers (par exemple le travail domestique, les tâches de garde et le travail bénévole). Une évaluation monétaire de ce temps par la méthode des coûts du marché (à l'aide des coûts moyens de la main-d'oeuvre) permet de comparer la production des ménages comme flux monétaire «fictif» avec les Comptes nationaux (CN). Dans le CSPM, la production des ménages désigne les biens et les services produits par la combinaison entre un travail non rémunéré réalisé par les membres du ménage et l'achat de biens de consommation durables et non durables. Par conséquent, la production de biens pour consommation finale propre contenue dans la CN (par ex. produits agricoles pour usage propre) est attribuée à la production des ménages et les dépenses de consommation des ménages sont classifiées autrement. Si le bien ou le service concerné est utilisé dans la production des ménages, il entre dans la catégorie de la consommation intermédiaire, de la formation brute de capital fixe ou de la consommation de capital fixe. Si ce n'est pas le cas, il reste une dépense de consommation des ménages. La valeur du travail non rémunéré peut ainsi être comparée correctement sur le plan méthodologique avec la valeur ajoutée brute totale du pays.

Disponible depuis:

1997

Caractères relevés:

Volume de travail non rémunéré, selon le type d'activité et le sexe
Evaluation monétaire du travail non rémunéré, selon le type d'activité et le sexe
Production des ménages et Compte de production étendu

Méthodologie

Statistique de synthèse. Les sources principales sont les suivantes: Enquête suisse sur la population active (ESPA): module Travail non rémunéré Comptes nationaux (CN) Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) Indice suisse des salaires (ISS)

Degré de régionalisation:

Suisse

Périodicité:

1997, 2000, 2004, 2007, 2010, 2013, 2016

Période de référence:

de 1997 à 2007: 2e trimestre, dès 2010: annuellement

Qualité des données statistiques:

Voir fiche signalétique du module Travail non rémunéré: http://www.bfs.ad-min.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen_quellen/blank/blank/ua_sake/01.html

Révision:

2010: Le travail non rémunéré a été évalué à l'aide des coûts de la main-d'oeuvre par heure travaillée, plutôt que sur la base du salaire horaire brut brut (salaire horaire payé avec les cotisations sociales de l'employeur).

2015: Adaptations apportées sur la base de la révision des Comptes nationaux 2014: implémentation de la nouvelle version du Système européen des comptes (SEC 2010) et intégration de nouvelles statistiques de base (par ex. STATENT). Les résultats concernant le CSPM ont été recalculés en fonction des nouvelles bases pour toutes les années

d'enquêtes disponibles.

2017: En raison de changements dans les sources de données *l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) et la statistique structurelle des coûts de la main-d'œuvre*, les *coûts moyens de la main-d'œuvre* pour les diverses activités du travail non rémunéré sont désormais estimés à l'aide de groupes de professions comparables (CITP-08) et non plus à partir de la section économique (NOGA 2002) et du domaine d'activité des personnes salariées. Pour le travail bénévole organisé, l'estimation se base comme avant sur la position professionnelle des personnes salariées. La série chronologique à partir de 1997 a été recalculée avec cette méthode.

Bases légales

Les statistiques en général et les statistiques du CSPM en particulier reposent sur les bases légales suivantes: loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF) (état le 22 décembre 2003; RS 431.01) ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'organisation de la statistique fédérale (RS 431.011) ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (y compris l'annexe) (RS 431.012.1) loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données (LPD) (RS 235.1) ordonnance du 14 juin 1993 relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD) (RS 235.11)

Organisation

Jacqueline Schön-Bühlmann
+41 58 463 64 18
jacqueline.schoen-buehlmann@bfs.admin.ch
